



Bonjour

Je suis très heureuse de vous accueillir au sein de cette initiation à la numérologie ésotérique, spirituelle et karmique.

- 1- Chaque jour vous allez pouvoir visionner une nouvelle vidéo.
- 2- Vous allez apprendre à calculer le 1^{er} niveau karmique de plusieurs de vos piliers numérologiques.
- 3- Vous allez pouvoir vous en servir immédiatement pour comprendre la base de votre incarnation
- 4- Vous allez pouvoir calculer aussi ceux de votre entourage
 - *Vous les aiderez à mieux se comprendre
 - *Vous les comprendrez mieux et vous pourrez ainsi comprendre leurs réactions et changer immédiatement votre ambiance de vie
- 5- Sous chaque vidéo, vous avez accès à un pdf qui vous permet de travailler tranquillement à votre rythme à cet apprentissage
- 6- A la fin de cette initiation, à la dernière vidéo, si vous souhaitez, vous aurez un accès à la méthode de guérison karmique MGK pour aller plus loin dans cette aventure.
- 7- Ce sera alors notre service étude qui fera pour vous tous les calculs complexes des 650 points de votre chaîne numérique, vos dettes karmiques, vos leçons d'incarnation, votre mission de vie, tous les secrets de votre subconscient etc...

Lisez attentivement les indications ci-dessous pour prendre les bons éléments de votre état civil pour les calculs que nous commencerons ensemble demain.

Demain dans votre espace de formation gratuite MGK vous pourrez remplir votre état civil en suivant bien les indications qui vous sont données ici.

Au fur et à mesure de vos vidéos, notre service étude activera les résultats dans votre espace membre.

Les éléments de calculs MGK.

Vos calculs s'effectuent à partir de votre état civil de naissance exact.

Ceci que ce soit pour les calculs que vous allez vous-même effectuer en écoutant les vidéos, soit lorsque vous souhaitez ouvrir des comptes MGK.

Pour vous aider, nous allons voir ici les différents cas de figure que nous avons recensés au fil des inscriptions MGK.

Toutes les questions ont été posées, toutes les réponses sont données ici.

Il n'y a donc pas de réponses personnelles par email à ces questions

NOM :

Vous devez utiliser Uniquement le nom de votre 1er état civil de naissance, avant toute modification d'adoption, de mariage ou autre.

- Ce n'est donc pas celui de la personne qui vous a reconnu 1 h ou 3ans après, que ce soit votre père ou beau père ou tuteur, ou considération d'héritage.
- Ce n'est pas non plus votre nom d'épouse.
- Si vous ne connaissez pas votre nom, vous ne pouvez pas faire la MGK.
- Si vous voulez le faire quand même, mettez celui que vous utilisez, mais ceci est sous votre seule responsabilité.
- Si vous avez été donné sans adoption, et que sur votre état civil il n'y ait jamais eu le nom de vos parents, ce sera les noms inscrits sur votre état civil qui seront pris en compte.

1^{er} PRENOM :

Pour les calculs des vidéos, vous devez utiliser votre premier prénom uniquement.

Pour remplir vos formulaires MGK,

Vous DEVEZ marquer les prénoms dans l'ordre et l'orthographe EXACTS de votre état civil (et non pas de votre certificat de baptême !)

EX: Corinne, Elisabeth, Sylvie

Même si vous utilisez tous les jours Sylvie, vous marquez en prénom 1 Corinne, en prénom 2 Elisabeth, et en prénom 3 Sylvie

Exemple 2: vous ou votre maman ou autre a décidé d'écrire Elisabeth avec un z, soit Elizabeth. Quelle qu'en soit la raison, vous remplirez votre formulaire en inscrivant Elisabeth, comme c'est inscrit sur votre acte de naissance.

CAS PARTICULIERS :

- Certains pays, exemple **Canada**, mettent en premier prénom à toutes les filles Marie et Joseph à tous les garçons. De même dans le cas de coutumes religieuses.

Dans ces cas, vous mettez en premier prénom celui que vous utilisez, puis les autres, l'ordre n'ayant pas d'importance.

EX : Marie, Karine, Christine

Vous mettez en 1er prénom Karine, en 2 eme prénom Marie et en troisième prénom Christine.

- Certains pays mettent l'état civil à l'envers, ou les prénoms des grands-mères en premiers.

Dans ces cas là aussi, vous mettez en 1er prénom celui que vous utilisez :

Ex : Madeleine Gertrude Liliane

Vous mettez en premier prénom Liliane, en 2 eme prénom Madeleine et en 3 eme Gertrude

- PRÉNOMS COMPOSES :

Qu'il y ait un tiret ou pas sur votre état civil, vous marquez le prénom complet en premier prénom.

Ex jean François ou Marie Jeanne même si vous n'utilisez que François ou Jeanne.

- SURNOM:

Bien sur, vous n'inscrivez AUCUN surnom !

Ex Seb au lieu de Sébastien, Nico au lieu de Nicolas

Et bien sûr, n'inscrivez jamais par exemple Nicolas dit Nicoen numérogie c'est Nicolas.

C'est malheureusement des exemples réels de ce qui a été trouvé dans les formulaires MGK.

et cela vous donnera des études fausses.

- ERREUR d'inscription à la déclaration d'état civil :

Ne contactez pas le support. Quelle qu'en soit la raison, c'est ce qui est inscrit sur votre état civil qui fait foi.

Si vous décidez de faire autrement, c'est sous votre responsabilité seule.

Les réponses MGK sont toutes ici.

Date de naissance :

Dans la plupart des cas, pour calculer ou pour remplir correctement le champ de votre date de naissance, il vous suffit de faire attention.

Si vous êtes ne en 1972, n'écrivez pas 1973 !

CAS PARTICULIERS :

- Vous ne connaissez pas votre date de naissance :

Vous ne pouvez pas utiliser la MGK.

Si vous voulez le faire quand même, utilisez la date que vous utilisez.

Mais ne contactez pas le support. C'est sous votre seule responsabilité. La réponse MGK est ici.

- La date de naissance officielle inscrite sur votre état civil est différente que celle que votre maman dit :

Que ce soit par erreur de l'employé d'état civil ou de la personne qui a effectué la déclaration, papa ou autre, pour MGK, seule la date inscrite sur votre état civil fait foi.

Si vous voulez en utiliser une autre, si votre maman est très sûre, faites le.

**Mais ne contactez pas le support. C'est sous votre seule responsabilité.
La réponse MGK est ici.**

Je vous souhaite beaucoup de Bonheur, de passion, d'intérêt pour cette formation qui a changée la vie de milliers de personnes.

**Namasté
Janette Karuna**